



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 26 janvier 2022

Épisode de pollution de l'air en Haute-Garonne : mise en place de mesures d'urgence

Depuis aujourd'hui, le département de la Haute-Garonne est concerné par un phénomène de pollution atmosphérique. Au regard des conditions météorologiques prévues pour demain, l'épisode de pollution devrait persister demain. En conséquence, à partir du jeudi 27 janvier 2022 à 00h01, le département passe en procédure d'alerte, avec mise en place de mesures d'urgence pour limiter l'émission de polluants.

Description du phénomène

Cet épisode hivernal est lié à l'accumulation de particules en suspension émises principalement par les dispositifs de chauffage, le trafic routier et les industries, et favorisé par des conditions météorologiques stables (absence de vent et de pluie). Le maintien des conditions anticycloniques devraient favoriser le maintien de concentrations élevées de particules.

Face à cette situation, le préfet de la Haute-Garonne a décidé la mise en œuvre des mesures d'urgence destinées à limiter l'émission de polluants **à compter du jeudi 27 janvier 2022 à 00H01 :**

- Abaissement des vitesses maximales autorisées :
 - à 110 km/h sur les portions limitées à 130 km/h
 - à 90 km/h sur les portions limitées à 110 km/h
 - à 70 km/h sur les portions limitées à 90 km/h
- Interdiction de l'écobuage agricole ;
- Report d'opérations polluantes industrielles.

Comment limiter la pollution de l'air ?

- Réduire les vitesses de tous les véhicules ;
- Pratiquer le covoiturage,
- Utiliser les transports en commun,
- Privilégier les modes de déplacement non polluants (marche, vélo...) ;
- Éviter d'allumer des feux d'agrément ;
- Réduire l'utilisation des groupes électrogènes ;
- Reporter les travaux d'entretien ou de nettoyage avec des outils non électriques (tondeuse, taille-haie...) ou utilisant des solvants, peintures, vernis... ;
- Respecter l'interdiction de brûlage de déchets verts.

Recommandations sanitaires pour les populations vulnérables et sensibles :

- Évitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.
- Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) :

1. Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air santé (05 61 77 94 44).
2. Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.
3. Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

Recommandations pour la population générale :

- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions).
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) :

prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air santé (05 61 77 94 44).

Pour plus de renseignements complémentaires : <https://www.atmo-occitanie.org/>

Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux)

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Margot SCHERER
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)